FONCTIONNEMENT PROVISOIRE

Par arrêté municipal n°2019/048

PLACE GAMBETTA OUVERTURE 7 JOURS / 7

sauf fermeture hebdomadaire pour le marché du vendredi

Du jeudi à 19h00 au vendredi à 14h00

ZONE BLEUE: STATIONNEMENT LIMITÉ À 20 MINUTES

Lundi, mardi, mercredi, jeudi	de 08h00 à 19h00
Vendredi	de 14h00 à 19h00
Samedi	de 08h00 à 13h00

En dehors de ces horaires, le stationnement est autorisé sans limitation de durée (sauf manifestation)